



Prime de précarité après 2 CDD

Par **jack503**, le **04/02/2013** à **01:24**

bonjour , voilà je sors de 2 cdd(1 de 8 mois et un autre de 4 mois)et maintenant plutot que de me prendre en cdi mon employeur me propose un Contrat de professionnalisation de 6 mois !
primo en a t il le droit ?
secundo , puisqu'il s'agit d'un nouveau type de contrat doit il me payer les congés payés et la prime de précarité ?

lui compte me payer que les congés payés mais pas la prime de précarité !!

merci d'avance de vos reponses